

Comité syndical du 13 avril 2018

DELIBERATION N° 18-010

Objet : Mise en œuvre du fonds en faveur de l'insertion et de la formation : lancement d'un marché de formation aux métiers de la fibre dans le cadre du HUB Nikola TESLA

Le treize avril deux mille dix-huit à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
5 AVR. 2018	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
19 AVR. 2018	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
19 AVR. 2018	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Mathieu LAURENT
	<u>A donné pouvoir :</u>	
Publication ou notification :	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
19 AVR. 2018	<u>Sont absents :</u>	
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération 17-028 du 15 décembre 2017 relative au projet Hub Numérique Nikola TESLA,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 18-010,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président à lancer le marché dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA inférieur à 221 000 € pour l'achat de prestation pour de formation au titre du Ministère du Travail " Installateur(rice) de Réseaux Câblés de Communication (IRCC) " dans le cadre du Hub Nikola TESLA ;

DONNE POUVOIR au Président et au Directeur général afin de solliciter le Conseil départemental du Val d'Oise et les Communautés d'Agglomérations porteuses d'un Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour le cofinancement par le Fonds Social Européen (FSE) de cette mesure ;

CHARGE le Président et le Directeur général de Val d'Oise Numérique, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Édouard EON

